

Parents d'élève témoin

Votre enfant est-il témoin d'intimidation?

Vous avez aussi un rôle à jouer

Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter :

- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool » ou un porte-panier.
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, éducatrice/éducateur spécialisé, direction, psychologue, entraîneur, surveillant, psychoéducateur, concierge, etc.).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à l'éducatrice/éducateur spécialisé pour signaler l'intimidation.

Parents d'élève auteur de l'agression

Reconnaître les signes qu'un enfant pose lors de gestes d'intimidation

Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges. Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Il est important de reconnaître les signes si vous voulez agir. Un enfant peut également passer du rôle de victime à celui d'agresseur.

Reconnaître les signes d'un intimidateur

- Ils ont un grand besoin de dominer.
- Ils manquent d'habiletés interpersonnelles.
- Ils croient que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.
- Ils vont percevoir de l'hostilité là où il n'y en a pas.
- Ils éprouvent peu de remords et ont de la difficulté à faire preuve de compassion.
- Ils donnent souvent une fausse image d'assurance et de confiance en soi.

Soyez à l'écoute des personnes qui vous signaleront que votre enfant fait de l'intimidation, qu'il s'agisse du personnel de l'école, de l'éducatrice/éducateur spécialisé, d'un parent ou d'un autre jeune.

- Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Contactez l'éducatrice/éducateur spécialisé pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre enfant.
- N'hésitez pas à demander de l'aide de spécialistes pour vous aider dans cette situation (CSSS (CLSC), psychologue, etc.).

p.2

Vous devez agir pour aider votre enfant à cesser l'intimidation

Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes, par exemple, nous vous suggérons de :

- Rester calme et d'écouter ce qu'il a à vous dire.
- Lui faire comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Lui expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Lui imposer une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Collaborer avec le personnel de l'école afin de régler rapidement la situation.
- Lui offrir l'aide dont il a besoin.
- Voir avec lui comment il peut exprimer ses sentiments sans faire de tort aux autres.
- Discuter avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo, etc.
- Lui rappeler qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, race, force physique).
- Passer plus de temps avec lui et de superviser ses activités.
- Chercher à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.
- Prendre rendez-vous avec la direction de l'école au besoin.

Agissez pour stopper la cyberintimidation

- Faites-lui comprendre que l'espace virtuel est un espace public et que ce qu'on y trouve est accessible à tous.
- Supervisez ses activités en ligne et encouragez-le à faire des interactions positives.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'ouvrir un compte Facebook.
- Apprenez-lui à respecter les autres dans l'espace virtuel.
- Rappelez-lui l'importance de garder les mêmes valeurs que dans le monde réel, de ne jamais écrire quelque chose qu'il ne dirait pas à une autre personne face à face.
- Expliquez-lui que colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels et diffuser des photos ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre personne est interdit et peut être tout aussi blessant que de la violence physique.
- Dites-lui qu'il est important de respecter la vie privée des autres, qu'il ne faut pas accéder à leurs fichiers informatiques ou à leur baladeur, téléphone cellulaire, etc.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes de cyberintimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Imposez-lui une conséquence s'il ne respecte pas vos consignes.

En tout temps, un parent peut contacter l'éducatrice/éducateur spécialisé de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non.


**FICHE DE SIGNALEMENT POUR LES PARENTS D'UN ÉLÈVE
TÉMOIN, VICTIME OU AUTEURS
D'ACTES DE VIOLENCE ET/OU D'INTIMIDATION**


NOM DU PAVILLON : _____

Date de l'événement : _____ Heure : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____ Féminin Masculin

Numéro de téléphone pour vous joindre : (_____) _____

Mon enfant est : victime témoin agresseur

Victime présumée

Nom, prénom : _____ Féminin Masculin

Groupe/classe : _____ Blessures physiques : aucune légère sévère

Nom, prénom de l'élève qui a agressé :

_____ Féminin Masculin

Niveau, groupe/classe : _____

Nom, prénom de ou des élève(s) complice(s), s'il y a lieu :

Nom, prénoms des témoins :

Nature de l'acte posé**Atteinte à l'intégrité physique**

- Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.)
- Vol, extorsion, menaces (tapage)
- Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc.
- Autre (spécifiez) : _____

Atteinte morale ou psychologique

- Humilier
- Ridiculiser, rabaisser
- Harceler, traquer
- Dénigrer, se moquer
- Insulter, injurier
- Faire du chantage
- Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la sécurité

- Menacer les personnes de l'école
- Porter une arme, etc.
- Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie)
- Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie sociale

- Exclure, isoler, ignorer
- Briser une réputation ou y nuire
- Répandre des rumeurs, commérer
- Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie privée

- Filmer, photographier quelqu'un à son insu et l'afficher ou le diffuser
- Afficher, envoyer un message, une photo ou une vidéo préjudiciable

Discriminer sur la base

- ethnoculturelle
- de l'orientation sexuelle
- du sexe
- du handicap
- du poids
- de la grandeur
- de l'hygiène
- d'une maladie
- de l'apparence physique
- autre : _____

Atteinte à la propriété

- Endommager volontairement les biens personnels ou collectifs (graffitis, tags, etc.)
- Autre (spécifiez) : _____

Lieux

- Locaux (classe, laboratoire informatique, gymnase, etc.)
- Lieux communs (toilette, salle des dîneurs, cours de récréation, etc.)
- Lieux de transition (couloirs, escalier, vestiaires ou casiers, etc.)
- Abords immédiats de l'école (stationnement, rues, ruelles, parcs, etc.)
- Par les technologies de communication (courriel, message texte, téléphone cellulaire, médias sociaux)
- Trajet entre l'école et le domicile
- Locaux des services de garde
- Aires d'attente du transport scolaire
- Véhicules scolaires
- Autre (spécifiez) : _____

Autres renseignements

- Fréquence de l'acte : Acte isolé Acte répétitif Contexte : Acte posé seul Acte posé en groupe
- Sentiment de détresse de la victime : OUI NON

Commentaires :

Actions prises par le parent :

Fiche remplie par : _____ Date de transmission : _____

Nom de la personne à qui cette fiche est transmise : _____
(l'éducatrice/éducateur spécialisé du pavillon de votre enfant)



Parents d'un élève victime

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Parents d'un élève témoin

Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Parents d'un élève auteur d'intimidation ou de violence

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation ou de la violence à d'autres ou il vous en parle...

Votre enfant est impliqué dans une situation d'intimidation ou de violence. **Quoi faire ?**

Aider votre enfant à signaler la situation :

- Remplir vous-même une fiche de signalement (VOIR PP. 3 ET 4) et la remettre à l'éducatrice/éducateur de votre pavillon
- **Pour la Pavillon Maternelle Wilfrid-Gervais : Mme Rachel Desmarais Hubert (TES 450-758-3720 poste 23980)**
- **Pour le Pavillon St-Pierre (1^{er} cycle) : Mme Jacynthe Ménard (TES 450-758-3721 poste 23465)**
- **Pour le Pavillon Marie-Charlotte (2^e, 3^e cycle et RA) : Mme Guylaine Arbour (TES 450-758-3723 poste 23305) ou M. Claude Danis (poste 23307)**
- **Pour les élèves des classes TSA et SÉ, contacter l'éducatrice/éducateur du groupe classe de votre enfant.**

Vous pouvez également demander l'assistance de la personne désignée par la commission scolaire, soit Mme Marie-Èlène Laperrrière, en composant le numéro 450-758-3500 poste 23507.

Visiter le site de  à l'adresse suivante :

<http://moijagis.com/>

Si un signalement a été fait à l'éducatrice/éducateur spécialisé concernant votre enfant qui pourrait être victime, témoin ou auteur, vous pouvez vous attendre à ce que cette personne communique avec vous pour :

- Vous informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits (quoi, quand, comment et avec qui).
- Vous informer des interventions faites.
- Demander votre implication dans la recherche de solutions concernant votre enfant.
- Discuter des actions à venir concernant votre enfant et vérifier si vous avez besoin de soutien ou d'aide.
- Vous expliquer le soutien que votre enfant peut recevoir.
- Établir des modalités de communication éventuelles.
- Vérifier si d'autres services externes sont impliqués auprès de votre enfant et si une collaboration est possible entre l'école, ces services et vous.
- Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.

Parents d'élève victime

Comment reconnaître les signes lorsque votre enfant se fait intimider?

Une victime d'intimidation ne présentera pas nécessairement de blessures physiques. Pour pouvoir agir, vous devez rester attentif et à l'écoute de votre enfant afin de reconnaître les signes d'intimidation.

- Votre enfant présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, fuyant, facilement irritable, désespéré, etc.)?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait?
- Est-ce qu'il a peur d'aller à certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeux?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication?
- Est-ce qu'il vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école?
- A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher?

Ces signes peuvent également se retrouver chez des élèves victimes d'autres formes de violence, par exemple l'homophobie ou la discrimination raciale.

Comme parent, vous devez agir.

Si vous apprenez que votre enfant est victime d'intimidation :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort. Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail (vous pouvez prendre des notes).
- Ne le blâmez pas.
- Rassurez-le en lui indiquant que vous l'accompagnerez dans cette situation.

Comment devez-vous intervenir :

- Parlez à un membre de l'équipe-école : à son enseignant, à l'éducatrice/éducateur spécialisé, au personnel de l'école, à la direction, à son entraîneur ou à tout intervenant ou personne qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire, qu'il faut du courage pour y arriver et que le signalement **demeurera confidentiel**.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.